



Procès-verbal  
de la Séance

**Du Conseil Municipal  
du 12 avril 2018**



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

### **PROCÈS-VERBAL**

L'An deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le six avril deux mil dix-huit, s'est assemblé dans l'ancienne médiathèque qui devient le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick HOPPE Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

#### **PRESENTS :**

M. Yannick HOPPE, *Maire*

Mme Catherine RIOU, M. Gérald DURAND, Mme Marie-Thérèse GITENAY, M. Jacques GODARD, Mme Shama NILAVANNANE, Mme Martine ROUÉ, M. Jean-Michel LAFIN, M. Philippe ROBERT, M. Malik ABID, *Adjoints au Maire*.

M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Maryline MARCHOIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Sabine MORCRETTE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Maryse LOPEZ, M. Jean-Jacques JENNÉ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, M. Thierry SCHEINERT, Mme Catherine DURR, M. Sébastien FOY, Mme Agnès BEREZECKI, M. Jean-Jacques ABECASSIS, M. Akem AYAD, M. Laurent WARTEL, *Conseillers Municipaux*.

#### **POUVOIRS :**

M. Gérard DILIEN Conseiller Municipal à M. Vincent CAPO-CANELLAS Conseiller Municipal, M. Denis DESRUMAUX Conseiller Municipal à M. Jean-Baptiste BORSALI Conseiller Municipal Mme Dounia ELKARTI Conseillère Municipale à Mme Maryse LOPEZ Conseillère Municipale, Mme Valérie MÉRY Conseillère Municipale à M. Akem AYAD Conseiller Municipal.

#### **ABSENTS :**

M. Frédy MAHON, M. Thomas RAHAL et M. Sarady VENUGOPAL Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Shama NILAVANNANE Adjointe au Maire.

## SOMMAIRE

Délibération n° 1 : Délibération approuvant la mise en réforme et la vente de matériel .....	4
Délibération n° 2 : Election d'un nouveau membre du Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles .....	6
Délibération n° 3 : Approbation - Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Drancy, la Ville du Bourget et la Ville de Dugny pour la passation de marchés publics nécessaires au fonctionnement des médiathèques .....	6
Délibération n° 4 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget Principal .....	7
Délibération n° 5 : Vote des taux 2018 des trois taxes directes locales .....	10
Délibération n° 6 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2018 .....	12

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. HOPPE, Maire du Bourget, à 20 h 40.)*

**M. le MAIRE.**- Bonsoir à toutes et à tous, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 12 avril 2018. Je vous remercie d'avoir affronté la météo peu clémente, alors que le printemps était censé être arrivé, et le début de la grève perlée, je sais que certains ont affronté les transports pour être à l'heure.

En tout cas, je vous remercie d'être présents notamment pour ce temps fort qu'est le vote de notre budget.

*Il est procédé à l'appel nominal.*

Le quorum étant atteint, notre Assemblée peut valablement délibérer.

Notre Conseil doit désigner un Secrétaire de séance. Mme NILAVANNANE est candidate. Je vous propose de la désigner.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Mme NILAVANNANE est secrétaire de notre Conseil.

Je vous fais part des Décisions que j'ai prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales. Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Je n'en vois pas.

Avant d'examiner les points à l'ordre du jour, je voulais avoir quelques mots en ce début de Conseil en la mémoire d'un Bourgetin bien connu de tous, qui nous a quittés il y a quelques jours. Il s'agit de Pierre RAMETTE, l'ancien Président de l'Harmonie municipale La Bourgetine ; il était apprécié de tous. Il avait notamment livré des souvenirs dans un très bel ouvrage en 2005, il y racontait la passion pour les trains d'un petit garçon devenu reporter-photographe au sein de la Vie du Rail, retraçant ainsi le parcours de son père qui travaillait à la Compagnie du Nord. Son livre s'appelait *Au bout du quai, l'aventure*. Je ne sais pas si, en ce début de grève, c'est un message que Pierre RAMETTE nous envoie.

Ses obsèques ont eu lieu ce mercredi au crématorium de Champigny-sur-Marne, Jacky GODARD a représenté la Ville à cette occasion. Je voulais avoir quelques mots pour Pierre RAMETTE que beaucoup d'entre vous ont connu. Je vous propose de nous lever et d'observer une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence.)*

Je vous remercie.

### **Délibération n° 1 : Délibération approuvant la mise en réforme et la vente de matériel**

**M. ROBERT.**- Compte tenu de la non-utilisation de certaines machines et afin d'optimiser le stockage sur la plate-forme du centre technique municipal, nous souhaiterions réformer les éléments figurant dans la liste suivante.

- Motoculteur : utilisé pour le regarnissage des terrains de sports enherbés, la prestation est externalisée.

Aujourd'hui, il s'avère trop puissant pour une utilisation régulière en régie espaces verts (labour de massifs, préparation de sol pour engazonnement...).

Sa non-utilisation altère la batterie, générant des dépenses inutiles.

- Aspirateurs à feuilles FRANCOIS : plus d'utilité depuis que la prestation a été externalisée.
- Groupe de traitement : matériel qui n'est plus utilisé depuis l'application de la loi Labbé (janvier 2017) sur l'arrêt de produits phytosanitaires en matière de désherbage.
- Benne à encombrants : le nouveau prestataire de la collecte des Ordures Ménagères nous a fourni de nouvelles bennes. Nous en conserverons quelques anciennes aux services techniques pour le stockage et la collecte des encombrants. Une dernière benne à disposition est sans utilité compte tenu de son usure trop avancée.

Pour faciliter la gestion de ces biens réformés et ainsi permettre leur rachat par toute personne intéressée, la Ville a notifié le 10 juin 2016 un Marché à procédure adaptée n° 2016/05 pour faire appel à un prestataire pour la vente en ligne.

Dans ce cadre, la Société AGORASTORE, titulaire dudit marché, a été chargée d'organiser la vente aux enchères en ligne. Ce site est ouvert à tous les acheteurs (particuliers, professionnels, associations et autres collectivités) préalablement inscrits.

Les ventes sont conclues systématiquement avec le plus offrant et génèrent ainsi pour la Ville une recette en toute transparence.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal :

☞ De procéder à la mise en vente des machines et matériel suivants :

- Motoculteur GOLDONI spécial luxe 140, année 1997 (prix estimé à 1 500 €)
- Aspirateur à feuilles FRANCOIS 5.5 CV, sur ridelles, année non lisible (prix estimé à 200 €)
- Aspirateur à feuilles FRANCOIS 13 CV, sur ridelles, année non lisible (prix estimé à 400 €)
- Benne à encombrants 20 m<sup>3</sup> (prix estimé à 950 €) C'est le prix de la ferraille.
- Groupe de traitement équipé de Dosatron sur berces + cuve de 500 l, année 2005 (prix estimé à 1 200 €)

☞ De décider que la recette en résultant sera affectée au Budget 2018, au compte 775, produit des cessions d'immobilisations.

**M. le MAIRE.-** Merci monsieur ROBERT. C'est une Délibération dont nous commençons à avoir l'habitude. Il s'agit de réformer du matériel qui n'est plus utilisé. Nous avons donc recours à un site de vente aux enchères en ligne AGORASTORE, qui nous permet de vendre en toute transparence ce matériel.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois, pas je mets aux voix cette Délibération.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

**Délibération n° 2 : Election d'un nouveau membre du Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles**

**M. le MAIRE.**- L'élection des membres constituant le Comité de la Caisse des Ecoles a été approuvée par délibération en date du 14 avril 2014.

Suite au renouvellement général des Conseillers municipaux et à l'élection d'un nouveau Maire en date du 21 octobre 2017, j'étais membre du Comité de la Caisse des Ecoles et il s'agit de procéder à mon remplacement au sein de cette Commission.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Comité de la Caisse des Ecoles.

Je propose la candidature de Mme Gisèle BAHUON.

Nous sommes censés procéder à une élection, je propose de voter à main levée mais y a-t-il des demandes pour organiser un vote à bulletin secret ? (*Non.*)

Nous procédons donc à main levée.

*Il est procédé au vote - Résultat : 3 Abstentions de MM. AYAD (pouvoir de Mme MERY) et FOY.*

Mme BAHUON est maintenant membre du Comité de la Caisse des Ecoles, nous pouvons la féliciter.

**Délibération n° 3 : Approbation - Convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Drancy, la Ville du Bourget et la Ville de Dugny pour la passation de marchés publics nécessaires au fonctionnement des médiathèques**

**Mme NILAVANNANE.**- Le réseau des médiathèques des villes de Drancy, du Bourget et de Dugny a été constitué en 2006, lors de la création de la Communauté d'Agglomération. Ce réseau a perduré au fil des changements d'E.P.C.I. et consécutivement au retour de la compétence médiathèque vers les villes où la nécessité de préserver le réseau a été garantie par la signature des trois villes de l'ex-CAAB d'une « convention de partenariat pour le fonctionnement du réseau des médiathèques Drancy-Dugny-Le Bourget ».

Au regard de leurs besoins communs, les villes de Drancy, Le Bourget et Dugny ont affirmé la volonté de continuer l'acquisition mutualisée des différentes fournitures nécessaires au bon fonctionnement des médiathèques du réseau :

- Fourniture d'articles spécifiques pour l'équipement et la présentation des documents du réseau des médiathèques ;
- Abonnements et réabonnements à des journaux, revues et périodiques d'informations, papier et électroniques, pour le réseau des médiathèques ;
- Acquisition de documents culturels (livres, CD, DVD, fichiers numériques, didacticiels, jeux,...) pour le réseau des médiathèques ;

Ces marchés publics arrivent à expiration le 31 décembre 2018. En effet, des procédures communes aux trois villes avaient été lancées par la CAAB en 2014 et 2015. La conclusion de nouveaux marchés publics est nécessaire pour réaliser ces prestations.

Afin de faciliter la gestion de ces marchés, il est de l'intérêt de ces personnes morales de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, qui permettra la mutualisation des procédures de passation et de favoriser des économies d'échelle dans les achats.

Dans ce contexte est créé un groupement de commandes pour la passation de marchés publics nécessaires au fonctionnement des médiathèques.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention constitutive de groupement de commandes qui fixe l'objet, la nature et les modalités de fonctionnement du groupement, ainsi que les obligations de chaque membre du groupement.

Cette convention constitutive est à adopter par voie de délibération par les organes délibérants de chacun des membres du groupement.

La ville de Drancy assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Sur la base de ces éléments, il est proposé à notre Assemblée délibérante :

- D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Drancy, la ville du Bourget et la ville de Dugny pour la passation de marchés publics nécessaires au fonctionnement des médiathèques.
- D'AUTORISER le Maire du Bourget à signer ladite convention constitutive de groupement de commande.
- DE DÉSIGNER la ville de Drancy en qualité de coordonnateur du groupement. A ce titre, la ville de Drancy est autorisée à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

**M. le MAIRE.**- Merci madame NILAVANNANE, vous avez été très complète sur le sujet, il s'agit de veiller au bon fonctionnement de la médiathèque. Il y a quelques mois, nous avons veillé à ce qu'elle reste en réseau, c'était sa force, malgré le retour de la compétence à la Ville. L'objectif est de faire des économies d'échelle que Mme NILAVANNANE vous a décrites. Cela permet à la médiathèque de continuer à fonctionner comme elle en avait l'habitude.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je mets aux voix cette convention constitutive de ce groupement de commandes.

*Il est procédé au vote - Résultat : 2 Abstentions de M. AYAD (pouvoir de Mme MERY.)*

Cette Délibération est adoptée ; je vous en remercie.

#### **Délibération n° 4 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget Principal**

**M. ABID.**- L'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice 2017 à partir de l'examen du Compte Administratif permet de déterminer :

- Le résultat de la section de Fonctionnement
- Le solde d'exécution de la section d'Investissement et son besoin de financement
- Les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant

L'affectation du résultat de Fonctionnement vise à vérifier la réalisation de l'autofinancement prévisionnel tel que prévu dans les différents documents budgétaires de l'exercice concerné.

En effet, lors de l'établissement du budget, il convient de prévoir un autofinancement qui, outre les règles applicables aux conditions de l'équilibre réel du budget, permet également de financer en complément des recettes propres d'Investissement les dépenses de cette section.

Cet autofinancement prévisionnel est composé :

- D'une part, des dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre
- D'autre part, d'un complément appelé « virement à la section d'Investissement »

Toutefois, si les dotations aux amortissements ainsi que les autres opérations d'ordre font l'objet d'une exécution budgétaire, c'est-à-dire donnent lieu à l'émission de mandats et de titres de recettes, le virement de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement ne fait, pour sa part, l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le Compte Administratif fait logiquement ressortir pour la section d'Investissement un besoin de financement qui doit être obligatoirement couvert par l'excédent dégagé par la section de Fonctionnement.



<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 BUDGET PRINCIPAL</b>	
	<b>En euros</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2017</b>	
Titres émis sur l'exercice	28 079 179,77
- dont recettes rattachées	629 698,88
Mandats émis sur l'exercice	26 120 604,30
- dont dépenses rattachées	369 353,27
Résultat de l'exercice (1)	1 958 575,47
<i>Intégration des écritures liées à la dissolution du syndicat intercommunal du Lycée Jacques Brel</i>	96 862,38
Résultat antérieur reporté (2)	<b>2 171 858,16</b>
-	
<b>Résultat à affecter (1)+(2)</b>	<b>4 227 296,01</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement 2017</b>	
Titres émis sur l'exercice	6 061 337,33
- dont affectation en réserves	
Mandats émis sur l'exercice	6 826 770,73
Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)	-765 433,40
<i>Intégration des écritures liées à la dissolution du syndicat intercommunal du Lycée Jacques Brel</i>	-96 611,70
Solde d'exécution d'investissement reporté (besoin de financement)	<b>2 718 866,47</b>
<b>Solde d'exécution cumulé (excédent d'investissement)</b>	<b>1 856 821,37</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2017</b>	
Recettes	6 573 075,81
Dépenses	8 909 508,77
-	
<b>Solde des restes à réaliser (besoin de financement)</b>	<b>-2 336 432,96</b>
<b>Besoin de financement d'investissement 2017 corrigé des restes à réaliser d'investissement 2017</b>	
Solde d'exécution cumulé	<b>1 856 821,37</b>
Solde des restes à réaliser	<b>-2 336 432,96</b>
-	
<b>résultat investissement 2017 (besoin de financement)</b>	<b>-479 611,59</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2017</b>	<b>3 747 684,42</b>

C'est le tableau que vous avez vu lors de l'approbation du Compte Administratif 2017.

Au terme de l'exercice 2017, on constate que le besoin cumulé de financement de la section d'Investissement est arrêté au 31 décembre 2017 à 479 611.59 €

C'est ce solde résiduel qui doit être obligatoirement couvert par une affectation prélevée sur l'excédent dégagé par la section de Fonctionnement qui, au terme du même exercice, est de 4 227 296.01 €

En conséquence, il vous est proposé de :

- Couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement pour 479 611.59 € par une inscription en réserves au compte 1068 (excédent de Fonctionnement capitalisé).
- Reporter au compte 002, en recettes, le solde de l'excédent de Fonctionnement, soit 3 747 684.42 €

**M. le MAIRE.**- Merci monsieur ABID, c'est une Délibération habituelle à ce moment de l'année. Au dernier Conseil, nous avons voté le Compte Administratif et nous affectons là le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : 2 voix contre de M. AYAD (pouvoir de Mme MERY) et 3 Abstentions de MM. BORSALI, ABECASSIS et FOY.*

#### **Délibération n° 5 : Vote des taux 2018 des trois taxes directes locales**

**M. ABID.**- Tel qu'indiqué lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires le 29 mars dernier, les bases prévisionnelles de la fiscalité locale nous ont été notifiées.

Il est important de rappeler les dispositions résultant de la loi NOTRe et impactant depuis 2016 le vote des taux des trois taxes locales. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les produits de la fiscalité additionnelle locale que percevait la CAAB sont perçus directement par la Ville.

Partant, cette part de fiscalité a ensuite vocation à être intégralement reversée au Territoire, via la Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), sous réserve des éventuelles compétences retournées par le Territoire à la Ville (cf. infra) et des actualisations du FCCT en résultant.

En conséquence, comme en 2016 et 2017, les taux de la fiscalité 2018 sont de par la loi la somme des taux communaux et de ceux de l'ex-Communauté d'agglomération.

Cette année à nouveau, comme depuis 2009, sans augmentation, ils seront donc les suivants :

- pour la Taxe d'Habitation, 15.92 % (Ville) + 9.33 % (EPCI) = **25.25 %**
- pour la Taxe Foncière, 16.19 % (Ville) + 2.42 % (EPCI) = **18.61 %**
- pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, 17.39 % (Ville) + 1.65 % (EPCI) = **19.04 %**

Bases définitives 2017 (Etat 1288)	Bases prévisionnelles 2018	Évolution bases 2018/2017	Produit définitif 2017VILLE	Produit prévisionnel VILLE 2018
23 036 427	23 358 000	1.39 %	5 816 698	5 897 895
29 204 013	29 661 000	1.56 %	5 435 155	5 519 912
138 528	141 200	1.93 %	26 376	26 884
<b>52 378 968</b>	<b>53 160 200</b>	<b>1.49 %</b>	<b>11 278 229</b>	<b>11 444 691</b>

11 444 691 € seront donc inscrits au Budget Primitif en 2018 au titre de la fiscalité locale perçue.

Tel qu'indiqué précédemment, la part de produit correspondant à ces anciens taux additionnels, **diminuée des montants des charges relatives à des retours de compétences (actés en CLECT)**, a vocation, en application de la loi NOTRe, à être reversée au Territoire via le FCCT.

Néanmoins, considérant que le solde 2017 du FCCT de base, diminué du montant de la restitution des compétences à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (restauration scolaire, informatique, éclairage public, SLT, médiathèques etc.) a été arrêté en CLECT du 19 janvier 2017 à un montant de 450 207 € et considérant que ce montant a lui-même été diminué en CLECT du 14 mars 2018 du montant du retour de la compétence piscine au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **le montant du FCCT 2018 est nul.**

La Ville conservera donc l'intégralité du produit correspondant aux anciens taux additionnels qui financera l'exercice de l'ensemble des compétences retournées par l'EPT au 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Rappelons, enfin, tel qu'exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, que la suppression progressive de l'assujettissement de 80 % des ménages à la Taxe d'Habitation sera intégralement compensée par voie de dégrèvement (sur la base des taux 2017) et que, par conséquent, la Ville continuera de percevoir l'intégralité des produits générés par celle-ci.

Il est donc proposé au Conseil municipal de **maintenir les taux d'imposition directe locale pour 2018** et d'en arrêter le produit attendu ainsi que suit :

Libellés	Bases notifiées (Etat 1259)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Coefficient de variation des taux/(N-1)	Produit du BP 2018
Taxe d'habitation	23 358 000	<b>25,25</b> %	1,000000	5 897 895
TFPB	29 661 000	<b>18,61</b> %	1,000000	5 519 912
TFPNB	141 200	<b>19,04</b> %	1,000000	26 884
<b>TOTAL</b>	<b>53 160 200</b>			<b>11 444 691</b>

**M. le MAIRE.**- Merci monsieur ABID. Le petit mécanisme des charges transférées se poursuit un peu et Malik ABID y veille avec les services. Nous aurons aussi l'occasion de le voir

dans la Délibération suivante avec le budget de la Ville. Malik commence à s'y habituer, c'est un mécanisme avec lequel les élus doivent hélas continuer à fonctionner.

Comme annoncé lors de l'examen du Débat d'Orientations Budgétaires, nous respectons notre engagement et, ce, depuis 2009 : nous n'augmentons pas les taux d'imposition directe locaux ; même si d'autres Collectivités le font. C'est une fierté pour l'équipe municipale d'y veiller malgré les mouvements de charges que nous connaissons.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix les taux que Malik ABID nous a rapportés.

*Il est procédé au vote - Résultat : 1 Abstention de M. FOY.*

Nous en arrivons à la dernière Délibération de notre soirée mais pas la moins importante.

### **Délibération n° 6 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2018**

**M. ABID.**- Pour cette Délibération, je me suis permis de synthétiser un certain nombre d'éléments afin de vous donner les grandes lignes décrivant la manière dont le budget a été construit pour 2018. Il est donc inutile de suivre la note de synthèse.

#### *Contexte général*

Le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu lors du précédent Conseil municipal a permis de décanter un certain nombre de sujets et de donner le cap que la municipalité envisageait de se fixer pour l'année à venir, tant sur le plan des investissements que sur celui du fonctionnement de la Ville. Le tout, naturellement, dans une optique de maintien, si ce n'est plus, de la qualité de service à destination des Bourgetins.

Comme vous le savez, le budget est avant tout la mise en œuvre d'un programme d'actions politiques par lequel les collectivités vont hiérarchiser leurs priorités et traduire les moyens. Techniquement, il est la compilation d'un nombre de données extrêmement importantes, complexes parfois, qui tiennent compte d'une situation initiale, d'un environnement réglementaire contraignant et mouvant et d'arbitrages. Le tout, imbriqués les uns les autres, afin DE nous amener à nous projeter pour en définir un atterrissage.

Suite à la création du territoire Paris Terre d'Envol, nous avons pu assister à un certain nombre d'allers-retours concernant des compétences dites optionnelles assurées initialement par notre municipalité, puis transférées au Territoire, puis restituées à la ville. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la ville du Bourget se voit restituer la dernière compétence optionnelle qui avait été transférée à l'EPT, à savoir la piscine. Ne restent donc plus au Territoire que les compétences obligatoires transférées. Il va s'en dire que ces chamboulements ne sont pas restés sans conséquences tant sur le plan organisationnel que financier. En effet, les masses budgétaires impactées n'ont pas rendu aisés les analyses et les comparaisons d'une année par rapport à l'autre.

Pour rappel, les importantes cessions de la Halle Worthington et de la parcelle ex-collège Didier Daurat ont largement contribué à la constitution du report à nouveau de clôture de l'année 2017 de 4 227 k€, dont la totalité sauf 479 k€ imputés à la couverture du besoin en investissement dégagé en 2017, seront reportés en section de fonctionnement.

#### *Construction budgétaire – Lignes directrices*

Ainsi, après avoir balayé le contexte général, nous pouvons d'ores et déjà donner les grandes lignes directrices qui ont servi de base pour construire le budget primitif 2018 :

1. Ne pas augmenter en 2018 des taux communaux de la fiscalité, alors que d'autres villes l'ont déjà fait, parfois même fortement,

2. Poursuivre un important programme de travaux autour de projets d'aménagement structurants et de modernisation des équipements publics au profit des Bourgetins pour améliorer leur qualité de vie en leur offrant des espaces et des équipements publics entretenus et rénovés, et des infrastructures modernisées,

3. Continuer les efforts engagés depuis plusieurs exercices pour contenir nos dépenses de Fonctionnement, tout en maintenant la qualité des services offerts au Bourgetins,

4. Poursuivre le désendettement de la collectivité en ne recourant pas, pour la troisième année consécutive, à l'emprunt pour financer le programme d'investissements de la Ville,

5. Dégager un niveau d'autofinancement toujours élevé, évalué à 6 196 k€, dotations aux amortissements comprises, comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

La Ville tient ses engagements et continue de dessiner Le Bourget de demain par :

- Un programme d'investissements conséquent structuré autour de 2 grands projets...

□ Après les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de l'ancienne bibliothèque côté Division Leclerc, nous démarrons les travaux de mise aux normes et de modernisation de l'Hôtel de Ville,

□ Achèvement des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords du pôle gare et des travaux de voirie sur l'avenue Francis-de-Pressensé, les rues Etienne Dolet et Chevalier de la Barre, ainsi que la pose des auvents destinés à abriter les voyageurs autour des quais de la nouvelle gare routière,

- ... mais également caractérisé par la poursuite d'un effort soutenu d'entretien du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie avec :

- un effort sur la voirie reconduit et amplifié (près de 1 200 k€ inscrits en Investissement au stade Budget Primitif contre 817 k€ en 2017),

- des investissements importants dans le domaine scolaire,

- des dépenses reconduites pour la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux tels que le conservatoire, les crèches, la piscine, le marché alimentaire,

- la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Adap),

- le maintien de la subvention au CCAS, de même qu'à la Caisse des Ecoles,

- la poursuite du renouvellement du matériel roulant,

- la préservation de l'effort sur les plans culturel, sportif, social et éducatif,

- des investissements poursuivis pour l'amélioration du cadre de vie en différents points de la Ville par la réalisation de nouveaux aménagements et d'espaces végétalisés notamment.

Après la validation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017, nous avons approuvé, dans une des délibérations précédentes ce jour, l'affectation des résultats de clôture qui sont repris au sein du Budget Primitif 2018.

### *Evaluation des masses budgétaires*

Parlons chiffres. Le Budget Primitif 2018 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à 44 277 296.82 € répartis par section comme suit :

En section de Fonctionnement : 28 137 606.42 €

En section d'Investissement : 16 139 690.40 €

Après une hausse du budget 2017 à +19 % par rapport à 2016, nous connaissons cette année encore une hausse, plus modérée, à +1,61 % liée à :

- l'important programme d'investissements, notamment la poursuite des travaux du pôle gare, la pose des auvents et le démarrage des travaux de rénovation et de modernisation de l'hôtel de ville,

- au niveau élevé des reports tant en recettes qu'en dépenses,

- aux soldes d'exécution cumulés de 2017.

#### **En section recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au Budget Primitif pour 24 389 922 € soit une baisse de 11.48 %, c'est principalement dû au retour de la compétence piscine avec la fin de la refacturation du personnel et la fin de la refacturation au Territoire des frais techniques.

Le montant de la fiscalité directe vous a été communiqué lors de la précédente délibération à 11 445 k€, soit en hausse de 1.5 % liée à la revalorisation des bases qui nous ont été notifiées.

Les attributions de compensations de la Métropole du Grand Paris sont identiques à l'an dernier.

La taxe additionnelle aux droits de mutations se voit à la hausse, c'est dû à la recette exceptionnelle correspondant à la cession de la parcelle dite « Actipôle » pour 824 k€, soit le montant du Chapitre évalué à 1 288 k€

Le report à nouveau créditeur de l'an passé à 3 747 k€

Le chapitre des dotations et participations s'élève à 3 090 k€, soit sensiblement égal à l'an dernier. Pour rappel, ce chapitre se compose de la DGF, des participations versées par l'Etat, le Département ou la Région, les compensations de la fiscalité, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation.

Le produit des services aux usagers est évalué à 1 223 k€. Les montants du FSRIF et du FPIC n'ayant pas encore été notifiés, leur évaluation s'élève respectivement à 874 k€ et 373 k€

Au total, les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 28 137 606,42 €

#### **En section dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 21 941 501,79 €. Comme nous l'avons indiqué, cette section est impactée par le retour de la compétence piscine au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ayant un impact direct sur le FCCT désormais nul et dont les discussions avec le Territoire sur l'évaluation de cette compétence demeurent toujours

d'actualité et dont nous souhaitons faire valoir le principe de neutralité financière dans le cadre du transfert des compétences.

Nous notons une hausse des charges à caractère général de 4.32 % à 7 477 755 € tenant compte d'un contrat revu à la hausse du volume des données informatiques hébergées chez notre prestataire OVH, au retour des frais de fonctionnement liés au retour de la compétence piscine, aux crédits supplémentaires en ligne avec les efforts consentis sur la voirie et enfin le contrat de prestation annuel avec la SPL Le Bourget Grand Paris lié à l'entrée en phase effective de la procédure de création de la ZAC Bienvenue Verdun, les études ayant vocation à être assurées par la SPL, assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville sur cette opération. La convention 2018 y afférente sera soumise prochainement au vote de l'Assemblée. Indépendamment de ces évolutions, le reste des dépenses de ce chapitre reste globalement stable.

La hausse du chapitre 12 (frais de personnel) de 1.76 % à 12 300 000 € est liée à deux éléments majeurs, à savoir :

- la mise en place prochaine du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Personnels de la Fonction Publiques tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) dont les modalités seront exposées au Comité Technique puis lors d'un prochain Conseil municipal pour une mise en œuvre prévue à compter du second semestre 2018,

- l'évolution mécanique de la masse salariale GVT.

Le chapitre des subventions se trouve amputé du FCCT comme expliqué avant, lié au retour de la compétence piscine.

Les intérêts de la dette (y compris Intérêts Courus Non Echus) avoisinent la somme de 500 000 € et les dépenses imprévues pour 200 000 €. Enfin, l'autofinancement prévisionnel s'établit à 6 196 104,63 € qui alimenteront la section investissement afin d'offrir aux Bourgetins des équipements modernisés et des espaces publics rénovés.

#### **En section recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement sont au total estimées à 1 513 k€, auxquelles il convient d'ajouter les reports de 6 573 k€, soit un total de 8 086 763 €. Après imputation du virement de la section de fonctionnement (5.370 M€), de l'excédent d'investissement reporté (1 856 k€), des dotations aux amortissements (826 k€), le montant de la section atteint 16 139 689 €

#### **En section dépenses d'investissement :**

Le total des dépenses d'investissement est de 16 139 690.40 € et en hausse de 16.5 % tel qu'indiqué précédemment, réparties comme suit :

- 2 203 k€ destinés au remboursement de l'annuité de la dette (1 905 k€ hors remboursement à l'EPT du capital des emprunts souscrits par la CAAB et dont le retour, dans le cadre du retour des compétences, est fléché sur la Ville),

- auxquelles s'ajoutent 8 919 k€ de restes à réaliser 2017,

- 5 017 k€ de dépenses d'équipement.

En fin de note de synthèse, vous retrouverez les principales opérations, décrites de manière détaillée, par affectation à savoir les écoles, les crèches, le conservatoire, les sports,

l'hôtel de ville, l'environnement et le cadre de vie, le marché, la voirie, la sécurité, les transports, la logistique, l'urbanisme et l'informatique.

A titre informatif, il y a une petite coquille dans la dénomination d'un certain nombre de travaux concernant la voirie. Il faut lire « réfection partielle » et non « rénovation complète des rues ». Cette remarque avait été faite et, les mots ayant un sens, il convient de requalifier comme il se doit les travaux réalisés.

### *Conclusion*

Voilà pour le Budget Primitif 2018. L'idée, encore une fois était non pas de rentrer compte par compte, la note de synthèse étant extrêmement bien détaillée et documentée, mais plutôt de vous donner une lecture synthétique quoiqu'exhaustive sur l'ensemble des montants afin que vous ayez une vision d'ensemble, que vous reteniez les grandes masses budgétaires et l'esprit de la construction de ce dernier.

Toute cette démarche s'inscrit dans une volonté d'une transparence totale et une exigence qualitative quant à la fiabilité des chiffres communiqués. Pour preuve, les notifications reçues relatives aux DGF, DSU et DNP laissent apparaître un écart de 120 € sur un montant total prévisionnel de 1 607 k€ pour l'ensemble des trois dotations.

Restons humbles et gardons à l'esprit que le budget est une prévision, une information mais aussi une autorisation. A l'évidence, on peut attendre d'un Conseil municipal non pas une précision exacte mais une évaluation sincère des recettes et des dépenses. A l'impossible, nul n'est tenu.

Je voudrais souligner le sérieux avec lequel les élus et les services de la ville ont travaillé pour établir et coordonner les éléments faisant l'objet d'une base de travail solide pour déterminer, de manière chiffrée, les différents projets inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2018 qui nous importe ce soir.

**M. le MAIRE.** - Merci monsieur l'adjoint aux Finances, je veux saluer l'esprit de synthèse de Malik. Chacun aura pu apprécier l'exposé complet, clair, précis de l'adjoint aux Finances, qui résumait parfaitement l'esprit et traduisait le respect des orientations budgétaires dont nous avons débattu la dernière fois.

Evidemment, je me joins à son propos sur la qualité du travail mené sous l'autorité du Directeur général des services et du Directeur général adjoint, des services en charge des finances, ainsi que l'ensemble des services et des élus et adjoints en responsabilité sur la façon d'affiner et de proposer la liste des investissements, dans ce contexte d'un niveau d'investissement élevé.

Malik a rappelé l'effort de désendettement de la Ville, la non-augmentation de la part des impôts locaux et l'effort d'investissement que cela représente, notamment d'une part sur l'entretien de nos écoles, des équipements publics de la Ville et, d'autre part, sur la voirie et notre façon d'être utile pour les grands chantiers qui continuent à nous attendre.

Malik a aussi évoqué la phase plus concrète qui nous attend avec la préparation de la future ZAC Bienvenue Verdun et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Jeux Olympiques avec la SPL. La SPL accompagne Le Bourget et Dugny, elle a un financement en partie de l'Etablissement public territorial Paris Terre d'envol pour nous aider sur ces sujets. Bien évidemment, la Ville ne finance pas seule ces travaux importants.



Concernant le chapitre 12 (dépenses de personnel), même si nous ne sommes pas concernés par la contractualisation proposée par le Gouvernement que nous avons évoquée lors du Débat d'Orientations Budgétaires, cela reste vertueux avec une augmentation de 1,76 %, avant la mise en place du RIFSEEP qui nous attend dans quelques semaines.

Concernant l'effort voirie, que Malik a rectifié, il s'agit d'une rénovation partielle, vous l'aviez vous-mêmes corrigé au vu des montants ou en Commission des Finances.

Je souhaite compléter votre information sur le sujet voirie. Beaucoup de collectivités sont confrontées à cette situation après la vague de froid dites Moscou - Paris et s'interrogent sur la façon de lutter efficacement contre les nids-de-poule. Or, il faut savoir que, à la faveur de ce phénomène, il arrive de découvrir de l'amiante dans un certain nombre de rues. Cela a récemment été le cas au Bourget. Cela pose question car le traitement nous positionne sur un ratio qui peut très vite chiffrer. Nous regardons le sujet avec les services, nous avons été très mobilisés notamment toute la journée pour voir comment, dans le respect du budget proposé, entretenir efficacement la voirie tout en traitant ce sujet ? J'ai rencontré un certain nombre de collègues confrontés aux mêmes difficultés que nous au Salon des Maires d'Ile-de-France il y a quelques heures. C'est un enjeu pour tout le monde.

Avec les rues du Commandant Rolland, Commandant Baroche, Normandie-Niémen, Edgar Quinet, Marcelin Berthelot, l'achèvement de la réflexion engagée sur la rue Daniel Dohet, la fin des abords du square à l'angle des rues Jules Guesde et Edouard Vaillant ; tout cela se fait mais il faudra peut-être aussi s'adapter.

Je précise que, même si certaines routes sont amiantées, cela ne présente aucun risque pour la santé. Simplement, c'est le coût du traitement de la voirie qui peut s'avérer plus élevé que ce que nous avions envisagé. Il faudra trouver des solutions, les services sont mobilisés et nous aurons un regard très vigilant sur ce sujet.

Concernant les charges à caractère général et le FCCT, une Délibération a été prise par l'EPT Paris Terre d'Envol au Conseil de Territoire lundi dernier, qui a neutralisé le montant du FCCT lié au retour de la compétence piscine. Le territoire a délibéré pour que ce retour de la piscine soit revu à la baisse. Tout cela est dû à des modes de calculs compliqués. Entre les modes de calcul prévus par la loi NOTRe et les différentiels créés par rapport aux montants estimés par SATORIA\*, cela explique cette hausse.

Autre exemple avec l'effort important sur nos collections à la médiathèque.

Donc cette hausse de 4 % est aussi liée à un coup de pouce aux séjours jeunesse, à l'effort de modernisation et de renouvellement des collections de la médiathèque, Shama NILAVANNANE y veille à mes côtés, et à l'effort informatique, puisque cette compétence nous est également revenue. Il s'agit en réalité de reprendre un certain nombre de contrats de serveurs et de postes, ce que nous avons commencé à faire.

Je ne serai pas plus long en complément de Malik, j'imagine qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Pas de question sur ce budget, Malik a été dans l'esprit de synthèse et de précision qui est le sien, je mets aux voix notre Budget Primitif.

*Il est procédé au vote - Résultat : 6 Abstentions de MM. FOY, ABECASSIS. BORSALI (pouvoir de M. DESRUMAUX) et AYAD (pouvoir de Mme MERY).*

Merci, le Budget de la Ville est adopté.

J'ai salué Malik ABID et les services, je ne serai pas complet si, avant de vous quitter, je n'avais pas un dernier mot en ce Conseil municipal pour Romain MAURIN, Directeur général adjoint des services, en charge notamment des finances. En votre nom et en celui de la Ville, je veux le saluer. Il vivait ce soir à nos côtés son dernier Conseil municipal pour la ville du Bourget. Romain s'est révélé précieux durant la décennie qu'il a passée dans notre collectivité. C'est l'homme qui a veillé, aux côtés de la Directrice générale des services, aux questions budgétaires notamment et, au-delà, aux affaires générales. C'est un garçon dont chacun aura pu apprécier l'efficacité et la discrétion. Nous pouvons souligner la qualité du travail qu'aura mené Romain.

Demain, Romain fera sa dernière journée au sein de notre Collectivité. Il a fait un choix professionnel qu'il faut respecter, il se comprend. Il a eu un heureux événement l'an dernier, il a aussi gagné le droit de profiter de son petit garçon.

Je voulais en votre nom remercier infiniment Romain MAURIN pour le travail qu'il aura mené au sein de notre Ville. *(Des applaudissements.)*

Pour moi qui suis Maire depuis bientôt 6 mois, c'est un moment d'émotion particulier de saluer Romain. Je sais que Vincent CAPO-CANELLAS partage mon propos. Il me paraissait important, avant de vous quitter et de vous souhaiter une bonne soirée, de saluer Romain.

*(La séance est levée à 21 h 25.)*